

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 388

Artikel: Le péril des stupéfiants

Autor: H.S.M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dévoûée — et certes, ce n'est pas une sinécure que d'être secrétaire d'une association qui compte 180 Sociétés affiliées! — L'Assemblée de Zurich a élu celles qui devront combler ces vides: M^{lle} Clara Nef (Hérisau), présidente de la *Frauenzentrale* d'Appenzel, bien connue dans les milieux féministes comme dans ceux de la protection de l'enfance; M^{lle} H. Dünner (Aarau), la nouvelle présidente de la *Frauenzentrale* d'Argovie; Sœur A. Pfliiger (Zurich), et M^{me} Schönauber-Regenass (Bâle), connue aussi dans les milieux suffragistes.

L'Assemblée de Zurich a comme toutes les années entendu et approuvé différents rapports, Celui de la présidente dévouée, M^{me} A. de Montet (Vevey) mentionne l'*Annuaire des Femmes suisses* qui a été édité en 1931 par les soins de l'Alliance et distribué à toutes les sociétés affiliées, puis, comme propagande, à des bibliothèques, aux Conseillers fédéraux et à toutes les légations suisses à l'étranger; de plus il a été envoyé à la légation de Washington les portraits et biographies de 5 femmes suisses qui doivent figurer à l'Exposition de Chicago de 1933. Le rapport traite encore des questions de films, de travail à domicile, de nationalité de la femme mariée, du Comité pour la fête nationale où l'Alliance sera représentée dès l'année prochaine — enfin, de beaucoup de petites choses et grandes questions, et ce n'est qu'en écoutant ce rapport que l'on se rend compte du travail considérable accompli par le Comité, travail souvent inconnu, parfois infructueux, et pourtant nécessaire.

Nous ne faisons que mentionner ici les 3 rapports des commissions: éducation nationale (M^{lle} Serment), études législatives et office suisse pour les professions féminines (M^{me} Glättli) qui paraîtront comme précédemment dans l'*Annuaire des Femmes Suisses*. La causerie humoristique de M^{lle} Zellweger, sur ce sujet *Ce que l'Alliance attend de ses sociétés affiliées* peut être résumée de la façon suivante: 1. Prière de lire les circulaires! 2. En payant les cotisations ne pas oublier d'indiquer le nom et le lieu; 3. § 20 des statuts: ne pas oublier d'indiquer les changements de présidentes des Sociétés affiliées; 4. Prière de s'intéresser davantage à l'Assemblée générale en y déposant des motions et en formulant des remarques au sujet du rapport annuel! La communication de M^{lle} Georgine Gerhard, sur la Conférence internationale du travail social à Francfort a suscité beaucoup d'intérêt, de même que celle de M^{me} Studer, sur l'École suisse des Gardes-malades qui est au seuil de grandes transformations et qui aura besoin de l'appui de toutes les femmes suisses.

A la suite du rapport de la Commission d'études législatives M^{me} Glättli proposa la résolution suivante qui, après une discussion intéressante, fut adoptée par la grande majorité de l'assemblée:

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses qui, dès le début des travaux concernant les Assurances sociales, a apporté à ces questions l'intérêt le plus vif et qui s'est prononcée en faveur d'une Assurance-vieillesse et survivants obligatoire, demande au Conseil Fédéral et au Parlement d'écarter l'initiative en faveur des vieillards, dite «l'initiative-aumône».

Nous femmes, sommes persuadées que l'emploi proposé d'une partie des ressources, destinées d'après la Constitution à l'Assurance vieillesse et survivants, ne peut se justifier. Une telle décision causerait une profonde déception à tous ceux, électeurs et population tout entière, qui ont contribué en son temps à l'adoption de l'art. 34 quater de la Constitution fédérale.

Nous trouvons en outre que seul un nombre relativement faible de personnes assistées pourrait

être atteint par la répartition annuelle des fonds détournés de l'Assurance-vieillesse, et que par contre ces dons auraient le résultat de décharger les cantons du sentiment de leur responsabilité envers leurs ressortissants indigents. Enfin, et surtout, nous estimons qu'un tort incalculable serait causé par là à la notion d'assurance, et que l'adoption de l'Assurance-vieillesse et survivants se verrait indéfiniment renvoyée si ce n'est rendue tout à fait impossible!

Les déléguées à l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses réunie à Zurich le 15 octobre 1932, en s'appuyant sur les motifs exposés ci-dessus, adressent au Haut Conseil fédéral la requête suivante: qu'il veuille bien maintenir fermement le principe d'une assurance générale obligatoire, seul moyen de venir dignement en aide à nos vieillards, nos veuves et nos orphelins.

La deuxième journée fut consacrée aux problèmes qui tiennent le monde entier en haleine en ce moment: le désarmement et le chômage. Le résumé des travaux de la Conférence du désarmement présenté par M^{me} Chenevard de Morsier fut écoutée non sans émotion par un très nombreux public qui sut en apprécier et la documentation sûre et la part que y prenait le cœur. Enfin la conférence de M^{lle} Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers, et du travail, fut un exposé magistral de la question, sur lequel nous reviendrons prochainement plus en détail. M^{lle} Schmidt a insisté surtout sur trois points: l'étendue et la portée du chômage des femmes, les efforts tendant à soulager, la situation des chômeuses, le travail féminin en général et l'inquiétude suscitée par l'opposition qu'il rencontre. Sur la proposition de M^{lle} Anna Martin, l'Assemblée a décidé à l'unanimité la création d'une commission d'étude du travail féminin.

La soirée du samedi, passée dans l'immense salle extra-moderne de la paroisse de Wipkingen, fut tout à fait charmante. Les 6 tableaux présentés par le Lycéum de Zurich: *Toutes les espèces de femmes zurichoises* ont fait rire et réfléchir à la fois, gâteries sucrées et fleurs ont abondé. Le dimanche après-midi fut d'un haut intérêt pour toutes celles qui eurent l'occasion de visiter quelques-unes des œuvres sociales dont Zurich est si riche. Merci aux femmes de cette ville de nous avoir si cordialement, si fraternellement accueillies! et au revoir l'année prochaine — où? ceci n'a pas encore été décidé! Au Tessin??? C'est notre souhait!

A. DEBRIT-VOGL.

Ce que pense Lord Cecil du suffrage des femmes

Délégation britannique à la Société des Nations. Genève, 7 octobre 1932.

...Je regrette beaucoup d'avoir été empêché de participer à votre dîner de ce soir, ainsi que j'avais espéré pouvoir le faire, car j'aurais aimé y apporter une fois de plus mon témoignage en faveur du suffrage des femmes. L'autre jour, lorsque cette question fut touchée à la VI^e Commission, il était étrange d'entendre produire à nouveau les arguments opposés, qui nous étaient si familiers en Angleterre il y a quelques années. Un orateur, par exemple, nous assura que si les femmes avaient le droit de vote, et puisqu'elles sont plus nombreuses que les hommes, elles risqueraient de former un bloc compact qui ma-

riserait les membres masculins de leur famille. Or, pour quiconque a l'expérience du vote des femmes dans sa pratique actuelle, rien ne peut être plus absurde que cette crainte. Les femmes ne votent pas plus en bloc que ne le font les hommes... ni ne votent davantage d'après leur sexe que d'après la couleur de leurs cheveux.

La réalité est que l'affranchissement politique des femmes n'a amené dans la majorité des cas que peu de différence. Les femmes sont plutôt plus conservatrices que les hommes en ce sens que, généralement, elles votent avec leurs maris. Or, les hommes mariés étant plus conservateurs que les célibataires, les femmes augmentent de ce fait le pouvoir électoral des classes conservatrices.

Et de tous les autres maux que l'on nous prédisait comme un résultat du vote des femmes, il ne s'en est produit aucun en Angleterre. Il est certain que les femmes se préoccupent de certaines questions plus que les hommes: elles sont d'une manière générale plus décidées en matière de paix, elles soutiennent de tout leur appui les principes de tempérance et d'économie, et naturellement, elles favorisent toutes les mesures en faveur de la protection de l'enfance. Mais ceci mis à part, elles votent de la même façon que les hommes. Elles tiennent aussi davantage qu'eux à faire usage de leur droit de vote — peut-être en raison de la nouveauté — et cette participation féminine a rendu les députés plus attentifs à la nécessité de s'occuper des injustices et des misères qui affectent les femmes.

En résumé, je puis dire qu'en Angleterre le suffrage féminin a été certainement un indéniable succès, et je doute fort que l'on puisse trouver dans mon pays plus d'une poignée de réactionnaires qui voudraient revenir en arrière, au temps où les femmes ne possédaient pas ce droit.

Avec tous mes bons vœux.

CECIL.

Le péril des stupéfiants

On nous communique:

La production mondiale des stupéfiants dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire pour l'usage médical et scientifique de ces produits. Et tout le surplus s'en va aux malheureux adonnés à ce vice, par les canaux clandestins d'un trafic sans scrupules.

L'an passé, une convention internationale a été élaborée à Genève pour mettre fin à ce commerce illicite. Si elle entre en vigueur, il s'ensuivra un assainissement considérable de la situation. Mais pour que cet accord humanitaire puisse fonctionner, il doit être ratifié par 25 Etats, dont la Suisse, avant le 13 avril 1933. Il est donc très important que notre Parlement ratifie au plus tôt cette convention, en tout cas cette année, car plusieurs autres pays attendent notre engagement avant de signer, vu l'importance de notre production de stupéfiants.

H. S. M.

N. D. L. R. — Nous sommes entièrement d'accord avec ce qui précède, et saluons avec d'autant plus de joie la nouvelle de la récente constitution d'un Comité national pour mener chez nous la lutte contre les stupéfiants que les suffragistes suisses ont été parmi les premières à réclamer

une campagne d'opinion publique et le groupement des éléments sains de notre population contre ce fléau. Mais ce que, en revanche, nous ne parvenons pas à comprendre, c'est pourquoi, et dans ces circonstances, ce Comité, tel que sa composition a été publiée, ne compte pas une seule femme parmi ses membres? Une explication s'impose d'autant plus pour nous donner la raison de cet ostracisme, que ce sont des féministes convaincues qui ont mis sur pied ce Comité.

Les Femmes et la Société des Nations

La nationalité de la femme mariée

(Suite de la 1^{re} page.)

Or, ce fut précisément ce pessimisme qui se trouve en défaut. Non pas que des Etats ayant déclaré par écrit à la S. d. N. qu'ils étaient en voie de ratifier la Convention, ou qu'ils estimaient sa révision inopportune, aient tout à coup tourné bride et soient revenus sur ces déclarations! mais ce qui fut significatif et réconfortant, c'est l'attention en éveil, l'esprit largement compréhensif, la sympathie pour nos principes, ce sont les efforts de conciliation tentés sur une large échelle entre le point de vue des Etats signataires de la Convention et celui des organisations féminines, qui se manifestèrent durant les quatre longues séances que la 1^{re} Commission (Commission juridique) consacra entièrement à cette question, qu'on ne peut lui reprocher d'avoir escamotée! Certes, nous dûmes subir des attaques directes, ou ce persiflage galant, mille fois plus insupportable qu'une opposition nette, de la part de certains orateurs; certes, entre autres, le délégué suisse invoqua, au nom de son gouvernement, cette unité juridique de la famille que ne garantissent pas davantage certaines législations actuelles quand elles pratiquent le *jus soli*, comme l'a si excellentement montré M^{me} Maria Véroine dans l'un des rapports des organisations féminines; mais d'autres discours rachetèrent largement par leur sérieux, leur intérêt actif, leur désir d'aboutir à une entente, ces inévitables taches au tableau. Et c'est ainsi que l'on vit surgir comme un moyen terme, entre la proposition de révision de la Convention présentée par les délégations chilienne et colombienne et appuyée par 4 délégations, et l'argumentation hollandaise, suisse, canadienne, etc., en faveur des avantages de la Convention comme remède à l'apatridie ou à la double nationalité — argumentation dont plusieurs femmes membres de délégations ont senti tout le poids, disons-le, parce qu'elles sentaient aussi toute leur responsabilité — on a vu surgir une proposition belge, autour de laquelle les organisations féminines décidèrent immédiatement de faire bloc. Cette proposition, due au remarquable juriste international qu'est M. H. Rolin, tendait à substituer, dans les articles incriminés de la Convention, le mot de «personne» ou de «personne mariée» à celui de «femme» ou de «femme mariée», et le mot de «conjoint» à celui de «mari», sauvant ainsi le principe de l'égalité entre les sexes.

Une discussion extrêmement intéressante s'engagea alors, les délégués irlandais et suédois soutenant chaleureusement ce projet, que d'autres attaquèrent pour des motifs d'ordre juridique pratique. Finalement, et à regret, M. Rolin estima plus sage de retirer sa proposition

explorations à Babylone, Chésiphone, Ur, Kish, elle se souvient des archéologues allemands avec lesquels, avant la guerre, elle entretenait des rapports amicaux et scientifiques: «Aucune guerre, dit-elle, ne saurait mettre fin à la haute estime que je voue aux archéologues allemands. Je ne puis songer à eux comme à des ennemis. Ah! quel terrible monde! des amitiés brisées!»

Elle se proposait d'achever l'organisation du Musée et de s'en retourner ensuite auprès des siens, en Angleterre. Mais la mort la surprit une nuit, dans son sommeil, le 12 juillet 1926, à l'âge de cinquante-huit ans.

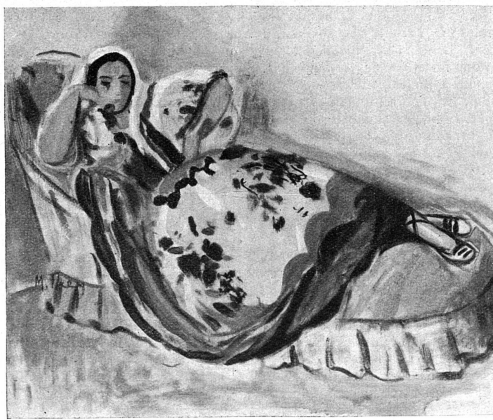
Cette fin frappa l'Irak comme une catastrophe. On ensevelit la défunte avec les honneurs militaires: le Haut-Commissaire et son état-major, les autorités civiles et militaires, les ministres, les sheiks du désert l'escortèrent à sa dernière demeure, tandis que les troupes faisaient la haie.

Morte ainsi à l'apogée de sa carrière, quoi d'étonnant si des légendes fantastiques se sont créées sur la vie extraordinaire de Gertrud Bell? Elle devient la femme mystérieuse de l'Orient, la reine sans couronne de l'Arabie, la Diane du désert...

Puisse l'horizon de notre vie s'élargir devant l'exemple de la sienne!

E. STRUB.

(Traduit librement et adapté en français par M.-L. PRENS.)



Catalogue de l'Exposition.

Marg. FREY-SURBECK: Rosita

XII^{me} Exposition de la Société des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs

Neuchâtel, octobre 1932.

Fort bien installée dans cinq salles de la Galerie Léopold Robert, cette exposition révèle

d'emblée une tenue excellente: pas d'extravagances creuses ni trop de banalités, mais bon nombre d'ouvrages intéressants à des titres divers.

On peut se demander pourquoi ce groupement féminin dans un domaine où les femmes ne diffèrent des hommes que bien malgré elles. Quelques accès de mauvaise humeur de la part des jurys masculins ne justifient guère cette «bande à

part» puisque, ainsi que nous l'avons maintes fois observé, tout véritable artiste apprécie le talent d'où qu'il vienne. Et, d'ailleurs, n'y aurait-il pas à tenir compte aussi des préventions du public à leur égard? J'hésite à décider si c'est là du vrai féminisme. Pratiquement, cette scission permet des expositions plus limitées, ce qui pourrait constituer sa meilleure raison d'être.

Voyons, en adoptant à peu près l'ordre alphabétique, quelles œuvres s'imposent plus spécialement à l'attention. Violette Diserens (Lausanne) affirme un progrès constant dans un envoi remarquable: dans *La promenade*, un couple de cavaliers s'avancent dans une frondaison savoureuse, largement traitée, subtilement nuancée; un *Bouquet*, aux tons brillants et harmonieux; des paysages italiens où s'unissent heureusement le caractère du pays et celui de l'artiste.

La piquante *Rosita*, de Marg. Frey-Surbeck (Genève) vivement colorée, sûrement esquissée, peut avoir ressenti l'influence de Matisse, tout en gardant sa valeur personnelle. Amy Moser (Zurich) expose de beaux paysages méridionaux, bien établis et finement colorés dans une tonalité grise. Très moderne, le portrait de Nanette Genoud (Lausanne) déconcerte par une certaine dureté, voulue sans doute, mais pour le moins risquée. Sa petite marine, *Les thoniers* est quelque peu métallique, mais originale.

Le portrait de M^{me} Germaine Hainard-Röten (Genève) finement dessiné, sobre de tons, implique une individualité d'artiste. Germaine Escher (Zurich) expose un *Portrait de ma mère* qui plaît par un accent de sincérité et une facture à la fois large et discrète. De Marie Lotz (Bâle), deux agréables portraits de jeunes filles, la sou-